



JE SUIS JEUNE
ALTERNANT,
À QUELLES AIDES
AI-JE DROIT ?

LOGEMENT

RESTAURATION

TRANSPORT...

*Dans la région Sud



**PROFITEZ D'UN COUP DE POUCE
D'ACTION LOGEMENT ET
DE VOTRE REGION.**

**Découvrez en quelques clics
toutes les aides dédiées aux jeunes
qui vont vous simplifier la vie !**

VOUS ÊTES...

En contrat en alternance (en contrat de professionnalisation ou d'apprentissage) et vous avez entre 15 et 30 ans.

VOUS SOUHAITEZ...

Concrétiser votre projet professionnel et vous avez besoin d'un coup de pouce pour vous loger, vous déplacer, vous nourrir, faire face à vos frais d'installation et vos dépenses quotidiennes.

**AYEZ LE RÉFLEXE ACTION LOGEMENT !
EN VOUS CONNECTANT À VOTRE
NOUVELLE PLATEFORME**

- Un diagnostic personnalisé de votre situation
- Toutes les aides disponibles et adaptées à votre profil en un clin d'œil, dont un large choix de locations (logement social, privé, résidence temporaire, colocation...)
- Un gain de temps pour vos démarches
- **Un service simple, rapide et gratuit !**



Les aides sont soumises à conditions et octroyées sous réserve de l'accord d'Action Logement Services et de votre région. Elles sont disponibles dans la limite des enveloppes fixées par les réglementations en vigueur. Pour connaître les modalités, connectez-vous à la plateforme ou contactez-nous.



Action Logement Services

SAS au capital de 20.000.000 d'euros
Siège social : 19/21 quai d'Austerlitz 75013 Paris - 824 541 148 RCS Paris
Immatriculée à l'ORIAS sous le numéro 17006232
Société de financement agréée et contrôlée par l'ACPR